

51 - Subvention à l'Association Sportive et d'Education Populaire (ASEP Chaprais Cras Viotte) - Action «Jeunesse et Cultures Urbaines»

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : La Ville, à travers trois de ses compétences (Culture et Tourisme, Sports, Vie des Quartiers) et l'ASEP Chaprais Cras Viotte sont engagées depuis 2010 dans un partenariat visant à développer les cultures urbaines à Besançon et à pérenniser cette activité au sein de l'association.

Une convention-cadre d'objectifs et de moyens avec l'ASEP pour la période 2013-2017 a été signée le 18 janvier 2013 et constitue le fondement de tous les partenariats engagés avec cette association. Le présent rapport s'inscrit en complémentarité de cette convention-cadre : il synthétise les actions développées sur cette thématique des cultures urbaines.

I - Eléments du partenariat «Cultures urbaines» 2013-2017

Le partenariat initié en 2010, reconduit en 2013 et complété par un avenant modificatif en 2014, s'articule autour de plusieurs orientations complémentaires :

- offrir un cadre et une infrastructure aux jeunes pratiquant ces activités sportives et/ou artistiques,
- démystifier ces activités en assurant leur diffusion et leur promotion auprès d'un large public,
- favoriser la mixité sociale, notamment en organisant des activités de sensibilisation dans tous les quartiers de la Ville,
- amener les jeunes vers plus d'autonomie et d'engagement tout en respectant les règles de vie en collectivité.

Pour mener à bien ces orientations, l'ASEP Chaprais Cras Viotte a orienté son travail auprès des jeunes dans trois directions :

- observation (notamment des nouvelles pratiques), écoute, suivi,
- accompagnement, mise en réseau, développement,
- création collective, professionnalisation, formation, promotion.

Un programme annuel d'actions et d'événements spécifiques est réalisé au cours de chaque saison ; le bilan de la saison 2015/2016 est annexé à cette délibération.

On notera tout particulièrement :

- les stages, actions de sensibilisation et animations organisées par l'ASEP Chaprais Cras Viotte : graff, light graff, sérigraphie, break danse, hip hop, slam... (une trentaine de rendez-vous différents pendant la saison qui vient de s'écouler),
- les résidences et mises à disposition de locaux de répétition et/ou d'enregistrement pour des groupes,
- les «excursions» cultures urbaines,
- l'accompagnement vers l'autonomie de différents groupes : ATB (parkour), Merkuro Crew (longboard), The Lost (hip hop), Couleur de rue (graff), Mad Boy's (break dance), Roller Derby...

Par ailleurs, l'ASEP Cras Chaprais Viotte a organisé ou participé à l'organisation de différents événements (Urban Vision, Espace Cultures Urbaines sur Vital Eté, Fête de la Musique, Urban Spring). L'Association a également collaboré à la réflexion et la mise en réseau autour du projet de murs d'expression libre. Enfin, et pour la première fois, l'ASEP Cras Chaprais Viotte a coordonné l'ensemble des associations «Cultures Urbaines» lors de l'événement du samedi 27 août «Grand Besançon en fête».

Ces actions ont fait l'objet pour certaines de financements particuliers.

Au terme de cette année, l'ASEP Chaprais Cras Viotte confirme son positionnement comme «centre de ressources» reconnu, dédié aux cultures urbaines et à ceux qui les pratiquent.

Il est donc proposé de poursuivre le partenariat autour du développement de la pratique des jeunes dans le cadre des cultures urbaines à Besançon.

II - Programme et contenu du partenariat à venir - Financement

Les orientations de la convention-cadre signée en 2013 restent d'actualité. Il s'agit donc de consolider le rôle de l'ASEP Chaprais Cras Viotte en tant que centre de ressources dédié aux cultures urbaines, à l'accompagnement des jeunes pratiquants et au repérage/accompagnement des pratiques émergentes.

Le programme d'activités proposé par l'ASEP s'articulera, comme les années précédentes autour :

- d'actions dans le domaine des arts graphiques : graffiti et light graph,
- d'actions dans le domaine des arts sonores et chorégraphiques,
- d'actions dans le domaine sportif, et notamment la centralisation des réflexions à venir sur la mise à disposition d'un espace couvert dédié aux pratiques des cultures urbaines.

En outre, l'ASEP Chaprais Cras Viotte sera à nouveau en charge d'organiser ou de participer à l'organisation d'événements liés aux cultures urbaines (Vital Eté, temps forts Cultures Urbaines, Fête de la Musique, suivi «des murs d'expression libre», Grand Besançon en fête...) pour lesquels des financements particuliers seront, comme jusqu'à présent, décidés au cas par cas.

Il est proposé de reconduire la subvention annuelle d'un montant de 22 500 €, supportée à hauteur de 7 500 € pour chacune des directions municipales concernées (Culture et Tourisme, Sports et Vie des Quartiers), en sus de la subvention de fonctionnement globale prévue par la convention-cadre.

En cas d'accord, le montant de cette subvention pour 2016 serait imputé sur la ligne 65.422/6574 CS 47041.

Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de prendre connaissance du bilan «Cultures Urbaines» pour la saison 2015/2016 établi par l'ASEP Chaprais Cras Viotte,
- d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 22 500 € à l'ASEP Chaprais Cras Viotte pour 2016.

«M. LE MAIRE : Pas de remarques ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions 4, 6 et 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. DAHOUI n'a pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 22 décembre 2016.